

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 6
Date de la Convocation : 19/07/18
Date d'affichage : 19/07/18

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 24 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-quatre juillet, à dix-huit heure et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie, GUENOT-QUERMEL Véronique, BOURDIN Mireille et M. HYVERNAT Georges-Laurent,

Était excusée ; Mme LANTELME Laure ayant donné pouvoir à Mme GUENOT-QUERMEL Véronique.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme TROUWAERT Claudine a été élue secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudine TROUWAERT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06/06/2018
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commission Communales
- Décisions modificatives Budget principal
- Demande de subventions au Conseil Départemental pour les travaux d'assainissement
Route de Pont de Veyle
- Délibération accroissement saisonnier d'activité
- Questions diverses

Le quorum n'ayant pas été atteint pour le conseil du 18 juillet 2018, le conseil municipal a de nouveau été convoqué le 24 juillet 2018 sur le même ordre du jour délibératif. Le conseil municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

* Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2018

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2018 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

Communauté de Communes :

Commission Petite Enfance et Personnes âgées : Mme Claudine TROUWAERT, membre de la Commission Communautaire Petite Enfance et Personnes Agées, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission qui a eu lieu 3 juillet 2018 à Saint-Julien-sur-Veyle dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

Petite enfance :

- Visite des locaux de la micro crèche de Saint-Julien-sur-Veyle,
- Bilan d'activité et bilan financier des 4 structures petite enfance,
- Point sur l'activité des « relais assistante maternelle » en 2017,
- Retour sur l'enquête « parentalité ».

Personnes âgées :

- Organisation de l'action « bons de transport personnes âgées » pour l'année 2019
- Point sur les logements HAISSOR

Commission Culture : M. Dominique BOYER, membre de la Commission Communautaire Culture, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Projets culturels 2018 : point sur le week-end Festiveyle qui a eu lieu le 29 – 30 juin et 1^{er} juillet 2018 au musée de la Bresse à Saint-Cyr-sur-Menthon.

Conseil Communautaire : M. Christian LAY délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Conseil Communautaire qui a eu lieu le 25 juin 2018 à Mézériat et dont l'ordre du jour était le suivant ;

AFFAIRES SOCIALES ET SERVICES PUBLICS :

- Engagement du programme pour un pôle caritatif situé au quartier de la « Samiane » à Crottet,
- Acquisition d'un bâtiment au quartier « la Samiane » à Crottet pour la création d'un pôle caritatif à la SCI L'ESPOIR

ENVIRONNEMENT :

- Adoption des statuts modifiés du Syndicats des Rivières des Territoires de Chalaronne,
- Désignation au sein du Syndicats des Rivières des Territoires de Chalaronne, M. Georges-Laurent HYVERNAT représentera la Communauté de Communes.
- Validation de la reprise de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du canton de Saint Trivier sur Moignans par le Syndicats des Rivières des Territoires de Chalaronne.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Cession du fonds de commerce communautaire situé sur la commune de Chanoz-Chatenay à la commune.

JEUNESSE :

- Délégation au profit du Président pour la conclusion d'accords-cadres de transport pour les besoins de la direction service jeunesse,
- Convention partenariale avec le Service d'Incendie et de Secours de l'Ain pour la prise en charge des enfants de sapeurs-pompiers volontaires par les services périscolaires,
- Vote des tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour le mercredi.

RESSOURCES HUMAINES :

- Gratification des stagiaires,
- Mise en place de la participation à la protection sociale complémentaire.

FINANCES :

- Modification de la convention de reversement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères avec le syndicat mixte intercommunal de la destruction des ordures ménagères de Thoissey,
- Subventions aux associations,
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Chanoz-Chatenay,
- Décisions budgétaires modificatives.

Conseil Communautaire : M. Christian LAY délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Conseil Communautaire qui a eu lieu le 16 juillet 2018 à Pont-de-Veyle et dont l'ordre du jour était le suivant ;

ENVIRONNEMENT :

- Engagement de la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial,
- Convention constitutive d'un groupement de commande avec le Syndicat d'Energie et d'e-communication de l'AIN pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial,
- Vente de la déchèterie située à Vonnas au Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères Veyle – Saône,
- Mise à jour du règlement de service concernant le service public d'assainissement non collectif,
- Adoption du rapport d'activités 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

TOURISME :

- Procès-verbal de mise à disposition des biens par la Commune de Vonnas pour le bureau d'information touristique,
- Réforme de la taxe de séjour : vote des tarifs,
- Convention de financement du renouvellement de la signalétique autoroutière avec le Département.

JEUNESSE :

- Règlement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement des mercredis.

RESSOURCES HUMAINES :

- Modification du tableau des emplois permanents,
- Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité.

FINANCES :

- Reversement du fonds d'amorçage des rythmes scolaires au titre de l'année 2017-2018,
- Sollicitation de fonds de concours à la commune de Saint-Cyr-Sur-Menthon,
- Subventions aux associations,
- Convention de sponsoring pour le financement de Festiveyle,
- Créances irrécouvrables,
- Décisions budgétaires modificatives.

Syndicat locaux :

Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne : M. Christian LAY, vice-président du Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Approbation à l'unanimité de la fusion au premier janvier 2019 de 4 syndicats.

Commissions communales :

M. le Maire annonce au Conseil Municipal que la commune est désormais propriétaire des parcelles B 1356, B 1361, B 1362, B1365 et B 1366 appartenant auparavant aux conjoints Tranchand.

* Décisions modificatives Budget principal

Décision modificative n°1

M. Le Maire précise au Conseil Municipal qu'à la demande de M. le trésorier, il est nécessaire de rectifier le compte 1068-040.

Lors de la création du budget, la somme de 64 480 € aurait dû être enregistrée au compte 1068.

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
1068 – 040		-64 480
1068		64 480

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux virements et ouvertures de crédits selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente délibération.

Décision modificative n°2

Vu le budget primitif 2018 voté le 28 mars 2018 ainsi que les restes à réaliser qui s'y rapportent,

Vu la nécessité d'ajuster certains chapitres compte tenu de la réalisation du budget,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des ouvertures de crédits selon le tableau suivant :

BUDGET COMMUNAL : M 14

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Compte 7482 - Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		+ 18 422.00 €
Compte 023 – Virement à la section d'investissement	+ 18 422.00 €	

TOTAL	+ 18 422.00 €	+ 18 422.00 €
-------	---------------	---------------

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Compte 021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 18422.00 €
Compte 2158 op 120 – Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 300.00 €	
Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 1 000.00 €	
Compte 2183 op 188 – Matériel de bureau et matériel informatique	+ 3 500.00 €	
Compte 2158 op 98 - Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 5 000.00 €	
Compte 2151 op 182 – Réseaux de voirie	+ 8 622.00 €	
TOTAL	+ 18422.00 €	+ 18 422.00 €

*** Demande de subventions au Conseil Départemental pour les travaux d'assainissement Route de Pont-de-Veyle**

Monsieur le Maire explique que les travaux de mise en séparatif de la route de Pont-de Veyle sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (20132-2018).

Aussi afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Général et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération.
- De valider le montant de cette opération évaluée à 130 759.00 € HT selon l'estimation suivante :

Prestations	Prix €/HT
Maîtrise d'œuvre	4 500.00 €
Tranche ferme – Route de Pont de Veyle	87 622.71 €
Tranche optionnelle - cimetière	54 291.41 €
Annonces et insertions	900.00 €
TOTAL €/HT	147 314.12 €
TVA 20 %	29 462.82 €
TOTAL €/TTC	176 776.94 €

- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération
- De solliciter les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau,

- D'autoriser, pour cette opération « mise en séparatif de la route de Pont-de-Veyle », le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de Cruzilles-Lès-Mépillat et à la lui reverser.
- De solliciter auprès de l'Agence et du Département l'autorisation de démarrage anticipé des travaux, avant notification de la décision d'aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- **VALIDE** la totalité de l'opération « mise en séparatif de la route de Pont-de-Veyle »,
- **VALIDE** le montant HT 147 314.12 € de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- **VALIDE** l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération mise en séparatif de la route de Pont-de-Veyle,
- **SOLLICITE** les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- **AUTORISE**, pour cette opération mise en séparatif de la route de Pont-de-Veyle, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Commune de Cruzilles-Lès-Mépillat et à la lui reverser,
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence et du Département l'autorisation de démarrage anticipé des travaux, avant notification de la décision d'aide.

* Délibération accroissement saisonnier d'activité

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3.2°,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour renforcer l'équipe : Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures de travail hebdomadaire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- **DÉCIDE** de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique 2^{ème} classe à compter du 4 juin 2018 pour une durée de 6 mois,
- **PRÉCISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires,
- **DÉCIDE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.
- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pouvoir cet emploi.

* Questions diverses

Petit Saint Denis : Le « Petit Saint-Denis » a rouvert ses portes du 6 au 10 juillet 2018. La bonne humeur était au rendez-vous grâce aux animations proposées qui ont été une belle réussite ; encore un grand merci à l'ensemble des bénévoles.

Tarif garderie : Une conseillère absente lors du vote des tarifs de la garderie fait part de sa remarque jugeant la hausse importante. Monsieur le Maire explique les raisons et le mécanisme de cette hausse. De la discussion, il ressort qu'il vaut mieux examiner les tarifs chaque année pour éviter cette hausse. Cela sera fait dès 2019.

La date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal est fixée au 26 septembre 2018.

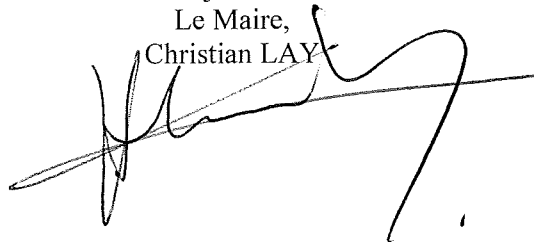
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,

Le 24 juillet 2018

Le Maire,

Christian LAY



HYVERNAT Georges-Laurent

TROUWAERT Claudine

GUENOT-QUERMEL
Véronique

BOURDIN Mireille

ETOURNAY-BOULARD
Anne-Marie